

6 ZOOM SUR...

LA LUDOTHÈQUE  
DU CSC LES LIBELLULES

7 ANIMATIONS

GEX FÊTE NOËL  
DU 6 AU 20 DÉCEMBRE

11 VOTRE AGENDA

SAISON CULTURELLE,  
ÉCOLE DE MUSIQUE...

# L'ECHO DE GEX

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

DÉCEMBRE 2017 - JANVIER 2018 | N°89

p. 6 DOSSIER

**Les résidences  
dites secondaires**



Aménagements réalisés au Col de la Faucille  
par la Communauté de Communes du Pays de Gex



[www.ville-gex.fr](http://www.ville-gex.fr)



« Réo Music », reprise de la saison culturelle, à la salle des fêtes le 20 septembre 2017



« Tout ça pour ça » deuxième spectacle de la saison culturelle, à la salle des fêtes le 22 septembre 2017



Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, à la salle l'Expo le 11 octobre 2017



Soirée DJ à destination des 12-15 ans, à la salle des fêtes le 13 octobre 2017



« La Fanfare felue » troisième spectacle de la saison culturelle, à la salle des fêtes le 20 octobre 2017



14<sup>e</sup> « Festival P'tits Yeux Grand Écran » « À la montagne ! » du 21 octobre au 5 novembre 2017



Journée paysanne organisée par les Jeunes Agriculteurs du Pays de Gex, à l'espace Perdtemps le 22 octobre 2017



Jean-Michel Mattéi, humoriste franco-suisse, à l'espace Perdtemps le 27 octobre 2017



3<sup>e</sup> édition du Marché des créateurs, à la salle des fêtes les 4 et 5 novembre 2017

## Le mot du Maire

Chères Gexoises, Chers Gexois,  
 Cette fin d'année voit s'amorcer concrètement des dossiers lourds, travaillés par vos Élus depuis longtemps, et qui entrent dans leur phase de réalisation.

Sous la maîtrise d'ouvrage du Département, les travaux d'aménagement de la voirie de l'Aiglette à la rue de Genève ont démarré en septembre et dureront 18 mois. Ils permettront d'accueillir le Bus à Haut Niveau de Service. Depuis quelques semaines, c'est le dévoiement de la route départementale 1005, avenue de La Poste, qui est en cours et devrait se terminer dans six mois. Le chantier préfigure les contours de l'opération Cœur-de-Ville. Celle-ci sera réalisée par un aménageur que l'on désignera au printemps 2018.

Votre ville est à la croisée des chemins. Vos élus ont à cœur de répondre aux besoins de notre temps en matière de dynamisme économique, de services, d'augmentation de l'offre de soins, de transport public et de mode de déplacements doux. Pour autant, la gestion raisonnée des dossiers d'urbanisme et la préservation du caractère typique de notre cité historique restent un souci constant.

Très amicalement,



**Patrice DUNAND**  
 Maire de Gex

## PLAN GRAND FROID

Le CCAS recommande aux aînés, aux personnes isolées ou handicapées de s'inscrire sur le registre « **prévention grand froid** ». Ainsi, durant les vagues de froid hivernales, les agents communaux pourront prendre des nouvelles de votre santé et de votre bien-être. Vous êtes invité(e) à vous procurer le formulaire d'inscription auprès du CCAS au 04 50 42 63 01 ou sur le site de la mairie [www.ville-gex.fr](http://www.ville-gex.fr). Cette formalité n'a pas de caractère obligatoire et les données que vous transmettez resteront confidentielles.



## REPAS DES AÎNÉS ET COLIS DE NOËL



Vous venez d'aménager sur Gex et vous avez 75 ans et plus ? Faites-vous connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale au 04 50 42 63 01. Il suffira, pour votre inscription, que vous transmettiez ensuite une copie de votre pièce d'identité.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 18 janvier au 24 février 2018, trois agents recenseurs déposeront et récupéreront des questionnaires dans un secteur déterminé de la ville comportant environ 250 logements. Les personnes résidant dans les logements concernés par l'enquête seront informées de la visite d'un agent recenseur par le biais d'une lettre déposée début janvier dans leur boîte aux lettres. L'agent recenseur, muni d'une carte professionnelle, remettra des identifiants pour un recensement en ligne (encore plus simple) ou des questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu ensemble. Pour le recensement en ligne, il est recommandé de le faire dans les deux jours suivant la réception du code d'accès pour éviter d'être relancé par l'agent recenseur. Accepter de prendre quelques minutes pour remplir les documents c'est faire preuve de civisme. À ce sujet, nous vous invitons à prendre connaissance de l'article en page 6.

### Nos agents recenseurs 2018 :



**François DEGUEURCE**



**Philippe GUILLOT**



**Alain PINGET**

Merci de leur réserver le meilleur accueil !

## DÉNEIGEMENT

L'hiver accroît les dangers de circulation avec son lot de brouillards givrants, pluies verglaçantes ou chutes de neige.

### Côté mairie

Le déneigement correct des routes et des rues par les engins est impossible si des véhicules sont garés sur la chaussée. C'est la raison pour laquelle, **du 13 novembre jusqu'au 15 mars**, un arrêté municipal réglemente le déneigement des 40 km de voies par les agents communaux.

En cas de chute de neige, le stationnement des véhicules est interdit **de 0 h à 9 h** : rues Francis Blanchard, Léone de Joinville (place du Pont au pont du Journans), de Genève, des Terreaux, de l'Horloge, de la Fontaine, du Château, du Commerce, Charles Harent, des Acacias, Zégut, des Usiniers, des Abattoirs, de la Folatière, de l'Hospice, des Tulipiers, de Pitegny, des Grands Champs, de Gex-la-Ville, de Rogeland, du Mont Blanc et Marius Cadoz, chemins de l'Aiglette et du Pré de l'Étang, avenue de la Gare et place Perdtemps. Le stationnement est strictement interdit rues Jean Perrier et des Contamines, chemins des Issues et des Combes, et ruelle de l'église.

Attention ! Si votre véhicule gêne le déneigement, la Police Municipale pourra vous verbaliser.

### Côté piétons

Une équipe des services municipaux est chargée du déneigement d'une grande partie des trottoirs en zone urbaine pour établir un cheminement piéton. Cet effort supplémentaire consenti par la Commune pour des raisons élémentaires de sécurité du piéton ne dispense pas les riverains de leurs obligations.

### Côté riverains

Les riverains sont tenus d'enlever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique, mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre un cheminement piéton. En cas de verglas, un bon état de passage devra également être maintenu sur les trottoirs.

### Côté conducteurs

Il faut installer les équipements nécessaires et vérifier l'état et la pression des pneus, la batterie, l'éclairage et les essuie-glaces de son véhicule.

Le champ de visibilité du conducteur, vers l'avant, vers la droite, vers la gauche et vers l'arrière doit être suffisant pour une conduite en toute sûreté.

Le maintien d'une vitesse modérée, l'augmentation de la distance de sécurité entre véhicules, l'anticipation des freinages sont autant de mesures indispensables pour sa propre sécurité et celle d'autrui. Merci pour votre compréhension.



## LES ÉCHOS DU CONSEIL

### 4 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal :

- approuve le principe de mise à disposition des équipements publics communaux de la zone d'activité économique de l'Aiglette par la commune de Gex afin que la Communauté de Communes puisse exercer la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, telle que définie par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- approuve, dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, tel que défini par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le principe de

confier à titre transitoire, la gestion de la zone d'activité économique de l'Aiglette à la commune de Gex, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier ;

- approuve le projet de déneigement du Col de la Faucille, avec la CCPG, le SMMJ et la commune de Mijoux ;
- approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec le département de l'Ain pour la création d'un trottoir rue de l'Oudar ;
- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, une convention d'objectif et de financement pour le versement de la subvention de fonctionnement concernant l'accueil de loisirs municipal « la Buissonnière » ;

- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les différents acteurs de secteur enfance et jeunesse visant à organiser la journée « AniMômes » pour les enfants et leurs familles (mise à disposition des moyens humains et matériels) ;
- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association « BOXING CLUB », dans le cadre des Activités Péri-Éducatives pour l'année scolaire 2017/2018 ;
- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et le Centre Départemental de Soutien Scolaire (CDSS), dans le cadre des Activités Péri-Éducatives pour l'année scolaire 2017/2018 ;
- accepte l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 391.95 € à l'Amicale des Anciens Combattants (FNACA), pour l'acquisition d'un drapeau neuf.

### 2 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal :

- accorde, dans le cadre du programme « Les Cerisiers » sis rue des Tulipiers (ex tènement DDE), sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 217 700 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 18 logements collectifs et sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 687 300 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs à usage social destinés à la location ;
- approuve les modifications du budget communal 2017 présentées dans un document annexé à la convocation ;
- accepte le versement d'une gratification aux stagiaires (calculée prorata temporis), précise que la convention de stage en fasse expressément mention ou non, selon les modalités suivantes : de 3 semaines à 1 mois consécutifs = 150 €/brut mensuel pour une durée de présence de 35h00/semaine ; de 1 mois à 2 mois consécutifs =

300 €/brut mensuel pour une durée de présence de 35h00/semaine ; supérieur à 2 mois consécutifs = gratification obligatoire correspondant à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale pour une durée de présence de 35h00/semaine (environ 500 €/brut mensuel pour 2017) ;

- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation Rhône-Alpes Lyon et les collectivités du territoire du Pays de Gex 2018-2020 ;
- approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association la Croix-Rouge afin de venir en aide aux populations sinistrées de Saint-Martin et Saint-Barthélemy suite au passage de l'ouragan Irma ;
- décide d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité, de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, d'en fixer le mode de calcul,

conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et de demander au Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain (SIEA) d'en assurer le contrôle et la perception, en vue de son reversement à la Commune ;

- approuve le projet proposé par le Centre Départemental de Soutien Scolaire (CDSS) d'une charte dont l'objectif est de préciser les valeurs guidant la conduite et le déroulement des activités des intervenants et les engagements mutuels dus ;
- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Ain profession sport » pour la mise à disposition d'un intervenant en gymnastique pour les écoles publiques de la ville durant l'année scolaire 2017/2018, pour un montant de 5 686 € (frais de gestion de contrat et d'adhésion annuelle compris) ;
- accepte, au vu de sa situation financière et familiale, la prise en charge des frais d'obsèques pour une personne dépourvue de ressources.

**LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX** font l'objet d'un affichage (devant la Mairie) et sont publiés sur le site [www.ville-gex.fr](http://www.ville-gex.fr).



## LES ÉCHOS DES TRAVAUX

### L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA FAUCILLE

Les travaux d'aménagement du site de la Faucille engagés par la Communauté de Communes sont maintenant terminés. Les terrassements et les voiries ont été réalisés en 2016.

Cette année a été consacrée à l'aménagement des parcours ludiques et des places de parkings pour voitures et bus, 840 au total, des places végétalisées et engazonnées. Les cinq belvédères pédagogiques qui surplombent la vallée

de la Valserine sont désormais finalisés. Rappelons que ce chantier d'envergure a pour objectif de diversifier l'offre d'activités durant toute l'année avec des aménagements adaptés notamment aux familles.

#### LE DÉVOIEMENT DE LA RD 1005



Dans le cadre du projet Cœur-de-ville, les travaux de dévoiement de la RD 1005, entre le carrefour à feux de la MJC et l'entrée du parc des Cèdres avenue de la Gare, ont commencé début novembre par l'abattage d'arbres au square Jean Clerc et les terrassements. Cet hiver, à partir du 10 février et selon la météo, la pose des réseaux humides et le dévoiement des réseaux secs sont prévus. Les travaux reprendront au printemps. L'arrêt définitif de l'ancienne RD 1005 doit normalement se faire à l'automne 2018. L'aménagement comprend la création d'une piste cyclable.

#### AMÉNAGEMENTS POUR LE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

C'est un chantier dirigé par le Département. Les travaux, commencés en septembre, concernent le dévoiement des réseaux. Ils dureront jusqu'à Noël. Depuis le 23 octobre, l'aménagement d'une quatrième voie dédiée au Bus à Haut Niveau de Service a débuté, entre l'Aiglette et les Genêts. Les travaux s'interrompent avec l'arrivée de la neige. Au printemps, février-mars, dès

que la météo le permettra, un collecteur d'eaux pluviales sera posé au milieu de la voirie. Une fois le collecteur installé, les travaux de la voie dédiée au BHNS reprendront en direction de la gare. L'aménagement de l'arrivée du BHNS en centre-ville commencera mi-mars.

#### LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS GEX-DIVONNE

Le chantier de la future caserne à l'Aiglette Nord, mené par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), a bien avancé. Les travaux sur le gros œuvre ont débuté. La livraison de la nouvelle caserne, regroupant celles de Gex et de Divonne, est prévue pour fin 2018. La Commune aménagera au premier semestre 2018 un carrefour en T équipé de feux de signalisation pour sécuriser les sorties de la caserne.



#### PISTE CYCLABLE

L'aménagement de la piste cyclable rue Georges Charpak est en cours de réalisation.

#### LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE



Les terrassements sont réalisés. Les travaux sont dirigés par la Communauté de Communes du Pays de Gex. La reconstruction de la crèche doit permettre d'augmenter la capacité de 20 berceaux, soit 60 berceaux au total, de mettre aux normes certains équipements et de créer une salle multisensorielle.

#### L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE PITEGNY

Les travaux, débutés le 18 septembre, ont bien avancé et doivent normalement se terminer à la fin de l'année. Il s'agit de la réfection de la voirie et des trottoirs, avec la création d'un trottoir mixte piéton-cycliste. L'avancement du chantier dépendra évidemment de la météo.

#### LE BÂTIMENT RELAIS

Le chantier d'agrandissement du bâtiment relais, situé dans la zone de l'Aiglette Nord, qui accueille des artisans et des entreprises est quasiment terminé. Cela concerne 4 ateliers supplémentaires, de chacun 100 m<sup>2</sup>.

# RÉSIDENCES SECONDAIRES ?

## LES DONNÉES RECUEILLIES AUJOURD'HUI CONSTRUISENT DEMAIN

Il n'y a pas d'obligation en France, contrairement à la Suisse, de se faire recenser à la mairie de son domicile.

Le recensement qu'organise l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est la seule façon de déterminer la population officielle d'une Commune. Les communes de plus de 10 000 habitants, comme Gex, font l'objet d'un recensement désormais annuel et partiel de la population (voir en page 3). L'article 3 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques prévoit que les personnes questionnées sont tenues de répondre aux enquêtes statistiques déclarées obligatoires par l'administration. Le recensement de la population organisé par l'Insee fait partie de ces enquêtes obligatoires.

Des données obtenues découlera la dotation de l'État au budget communal laquelle est directement proportionnelle à la population d'une Commune.

Par ailleurs, pour notre région frontalière, la compensation financière genevoise est calculée sur la base du nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève mais tous ne déclarent pas à leur employeur l'adresse de leur véritable résidence permanente. C'est un réel manque à gagner pour les Communes.



Participer au recensement permet  
aux collectivités territoriales  
de continuer à rendre  
les services publics  
utilisés par tous.

## VIVRE ENSEMBLE

Les données collectées sont donc essentielles pour ajuster l'action publique aux besoins de la population et décider puis réaliser des équipements collectifs devenus nécessaires (résidences pour personnes âgées, écoles, crèches, centres de loisirs, équipements sportifs, ...), préparer les programmes de rénovation des quartiers et déterminer les moyens de transport à développer.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, les effectifs des gendarmeries, le nombre de pharmacies, ...

## VRAIS OU FAUX RÉSIDENTS SECONDAIRES ?

Gex compte plus de 300 résidents secondaires mais, parmi eux, certains vivent à Gex de façon permanente. Il n'est pas acceptable qu'ils ne contribuent pas à l'effort collectif pour les services publics mis à la disposition de tous.



Cette déclaration est rapide,  
ne vous coûte rien  
et n'a aucune incidence sur  
votre déclaration de revenus.

Si le domicile principal réel se situe à Gex, il est obligatoire, même en étant imposé à l'étranger et sans avoir à craindre une double imposition fiscale, de faire une déclaration de revenus annuelle auprès de l'**administration fiscale** sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/declarer-mes-revenus> ou auprès du Centre des Impôts de Bellegarde-sur-Valserine – 11 rue Ampère CS 70619 – 01206 Bellegarde-sur-Valserine – 04 50 56 69 40 – [sip-sie.bellegardesurvalserine@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip-sie.bellegardesurvalserine@dgfip.finances.gouv.fr).

Il convient aussi d'annoncer son départ du canton de son lieu de travail (<http://www.frontaliers-suisse.fr/impot-sur-le-revenu.html>). **L'employeur** doit lui aussi être informé du changement de la résidence principale.

L'informatisation facilite le recoupement de certaines informations (bancaires, consommations énergétiques, ...) par les services fiscaux et la situation de prétendus résidents secondaires les rend passibles de lourdes amendes, avec effet rétroactif, et d'années d'emprisonnement.

## NORME INTERNATIONALE RELATIVE À L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

En Suisse, l'ordonnance sur l'échange automatique de renseignements (EAR) en matière fiscale est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Les données bancaires pourront être collectées à partir de cette année et, pour autant que la procédure d'approbation soit terminée à temps en Suisse et au sein des 28 États membres de l'Union Européenne, les premiers échanges interviendront dès 2018.

## En résumé

L'objectif du recensement INSEE est de comptabiliser les logements et la population vivant en France pour connaître leurs caractéristiques (âge, profession exercée, éléments de confort du logement, ...).

Les données obtenues sont ensuite rendues anonymes pour être mises à la disposition des pouvoirs publics afin de les aider à prendre des décisions adaptées aux besoins de la population, notamment en matière de logement ou d'équipements publics ou de participation de l'État au budget des collectivités.



# GEX FÊTE NOËL

DU 6 AU 20 DÉCEMBRE !

## MERCREDI 6 DÉCEMBRE

- **SPECTACLE SAISON CULTURELLE DE LA VILLE DE GEX.** Concert de Noël, one môme show musical « Les chansons d'abord » avec Philippe FOUREL. À 16 h, salle des fêtes de Gex. Tarifs : 9 € / 5 € (2 à 8 ans) / 4 € (passeport culture jeune). Durée : 50 min. Infos et réservations : mairie de Gex.
- **BALADE AUX LAMPIONS.** Déambulation depuis le Parc des Cèdres jusqu' à la place de la Visitation. Vente de lampions sur place. Rendez-vous à 17 h 30 au Parc des Cèdres. Départ : 17 h 45.
- **SPECTACLE DE FEU.** « Duo de Feu » Compagnie FartFeuLu. À 18 h 15, place de la Visitation. Entrée libre. Durée : 20 min. Mise en lumière de la ville. Sur place, dès 17 h 45, stand buvette petite restauration (vin chaud, marrons grillés, ...).



## SAMEDI 9 DÉCEMBRE

- **LES P'TITS DEJ' SPECTACLE EN FAMILLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL « LES LIBELLULES ».** « Opéra Pouet » par la Compagnie Zoelastic. À 10 h 15, salle des fêtes de Gex. Tarifs : 7 € / 5 € et -18 ans 7 € / 3 €. Durée : 50 min. Réservation obligatoire : 04 50 28 34 17 ou [secretariat@cscleslibellules.fr](mailto:secretariat@cscleslibellules.fr)



- **TÉLÉTHON, ANIMATIONS LUDIQUES ET SPORTIVES.** Place de la Visitation, à l'Espace Perdttemps et au Gymnase du Turet.

## DIMANCHE 10 DÉCEMBRE

- **Séance de cinéma, à 11 h.** « Drôles de petites bêtes », à partir de 3 ans. Film d'animation en avant-première d'Arnaud BOURON et Antoon KRINGS. Cinéma Le Patio. Tarif : 5.30 € pour tous.



## MERCREDI 13 DÉCEMBRE

- **ATELIERS PARENTS/ENFANTS.** Atelier créatif de confection d'une couronne de Noël proposé par le centre socioculturel Les Libellules. De 14 h 30 à 16 h 30 au centre socioculturel Les Libellules, 228 avenue des Alpes. Réservation obligatoire : 04 50 28 34 17. Tarif : 5 €/enfant.
- **VILLAGE DE NOËL.** Jeux gonflables géants, patinoire, igloo, activités proposées par ZYLIAN KIDDY PARK. De 10 h à 18 h à l'Espace Perdttemps. Tarif unique à la journée : 8 €.

Du 13 au 17 décembre  
RENDEZ-VOUS  
AU VILLAGE DE NOËL  
A L'ESPACE PERDTEMPS.  
OUVERT TOUS LES JOURS  
DE 10 H A 18 H

## DIMANCHE 17 DÉCEMBRE

- **Séance de cinéma, à 11 h.** *Ferdinand*, film d'animation en avant-première de Carlos SALDANHA. Cinéma le Patio. Tarif : 5.30 € pour tous.



## MERCREDI 20 DÉCEMBRE

- **ATELIERS PARENTS/ENFANTS.** Atelier les P'tits Gourmets, confection de gâteaux de Noël. Proposé par le centre socioculturel Les Libellules. De 14 h 15 à 16 h 15 au centre socioculturel Les Libellules. Réservation obligatoire : 04 50 28 34 17 ou [secretariat@cscleslibellules.fr](mailto:secretariat@cscleslibellules.fr). Tarif : 5 €/enfant.
- **GOÛTER DE NOËL SURPRISE.** Goûter et spectacle conte « Le Noël de Barbe-Bleue » avec le clown Banana. De 16 h 30 à 18 h à la salle des fêtes. Entrée libre. Réservation obligatoire : 04 50 42 63 29.



À vous  
les pistes,  
sans plus  
attendre !

La station Monts-Jura ouvrira ses portes  
**du samedi 23 décembre 2017 au  
dimanche 2 avril 2018 !**



Enfilez vos combinaisons et chaussez vos skis, vos raquettes ou votre snowboard pour sillonner les pistes à votre guise ! Durant la saison d'hiver, oubliez les files d'attente aux caisses des remontées mécaniques et venez acheter votre forfait à l'Office de Tourisme Pays de Gex - La Faucille. Nos conseillers en séjour vous proposeront des forfaits de ski adaptés à vos envies. Vous pourrez ainsi découvrir toutes nos offres à la journée, à la semaine ou au mois !

Office de Tourisme  
Pays de Gex - La Faucille  
Square Jean Clerc - 01170 GEX  
Tél. +33 (0)4 50 41 53 85  
[info@paysdegex-lafaucille.com](mailto:info@paysdegex-lafaucille.com)  
[www.paysdegex-lafaucille.com](http://www.paysdegex-lafaucille.com)

# LES GEXOIS

## Commerce

### FOLCO AUTO

Monsieur et Madame Folco ont repris le garage anciennement Bodin avenue Francis Blanchard en juin dernier. Le garage Folco Auto propose toute une gamme de services : l'entretien et la réparation de véhicules toutes marques, la vente de véhicules d'occasion et neufs (avec un très faible kilométrage), dépôt-vente. L'offre comprend également des services « express » comme la vidange, le changement de pneus... et un service carte-grise très utile.

#### Folco Auto

686 avenue Francis Blanchard - Tél. 04 50 41 54 24

contact@folco-auto.com - www.folco-auto.com

Ouvertures : 8 h - 12 h et 14 h - 19 h du lundi au vendredi  
8 h - 12 h et 14 h - 17 h le samedi



© J.L. LATSAGUE



## LES CENTENAIRES

Sept centenaires ont été fêtés le samedi 21 octobre à l'Ehpad de Tougin ! Il s'agissait de Madame Louise BUFFAZ, 106 ans, Madame Berthe JULLIARD et Monsieur Henry EMERY, 105 ans, Monsieur Marius GAUTHERET, 102 ans, Madame Alice GUIGNARD, 101 ans, Madame Françoise SCHIMITT, 101 ans et Madame Georgette SALEUR, 100 ans. Tous nos vœux de belles santé et sérénité à chacun d'entre eux !

## ASSOCIATIONS



### MOBILISATION POUR LE TÉLÉTHON

L'Accueil Collectif de Mineurs de la ville « La Buissonnière » et le Centre Socioculturel « Les Libellules » font leur Téléthon autour du jeu :

- **RÉCOLTE DE JOUETS NEUFS : entre le 7 novembre et le 6 décembre 2017** sur les sites périscolaires de Perdtamps, Parozet et Vertes Campagnes et au Centre Socioculturel.
- **SOIRÉE JEU À L'ACM « LA BUISSONNIÈRE » : mercredi 6 décembre 2017** de 17 h à 18 h 30 en salle Barbara.
- **ANIMATION SUR LA PLACE DU MARCHÉ : samedi 9 décembre 2017** de 9 h à 12 h 30. Bourse aux jouets. Animation « jeux géants ». Parcours en fauteuil roulant. Maquillage. Boissons chaudes, gourmandises...

### LE CLUB ALPIN FRANÇAIS LANCE UN NOUVEAU DÉFI

Samedi 9 décembre, de 14 h à 18 h,

baptêmes d'escalade sur le mur de l'espace Perdtamps avec pour challenge d'égaliser le sommet du Mont-Blanc.



### GEX BADMINTON

Vendredi 8 décembre, de 18h à 24h, tournoi Gex Badminton avec petite restauration (crêpes et boissons) sur place au Complexe sportif du Turet.



### ROLLER-PARTY

Un énorme succès pour cette seconde édition du samedi 4 novembre dernier à l'espace Perdtamps : 740 entrées ont été enregistrées par la MJC de Gex, organisatrice de cet événement s'apparentant à un record inégalé en France !

Félicitations à tous les membres de la MJC !





## LA LUDOTHÈQUE « LES ABEILLES »

La ludothèque, située à côté du Musée des sapeurs-pompiers au 268 avenue des Alpes et gérée par le Centre Socioculturel « Les Libellules », accueille le public dans un nouvel espace de jeux adapté à tous.

### UN ACCUEIL DIVERSIFIÉ

La Ludothèque reçoit les enfants et leur famille ainsi que les groupes : associations, crèches, écoles, le centre de loisirs, ... en mettant à disposition plus de 200 jeux de société dont une trentaine surdimensionnés. Elle organise aussi des animations et événements.

Depuis plusieurs mois, des ateliers parents-enfants, l'accueil de groupes de la crèche de Gex, du relais d'assistants maternels sont organisés ainsi que des animations extérieures : à l'EHPAD de Gex et à l'association Chers Voisins dans le quartier de Tougin.

### Horaires d'ouverture de la ludothèque

- Mardi et jeudi : 9 h à 11 h  
Atelier Parents-Enfants 0 et 3 ans
- Mercredi :  
9 h à 11 h : Accueil Groupe (Assistants Maternelles)  
14 h à 17 h : Tout public
- Samedi : 9 h 30 à 11 h 30  
Tout public

### AGENDA DE LA LUDOTHÈQUE

Les soirées jeux sur place s'organisent chaque dernier vendredi du mois, de 18h30 à 20h30.

L'entrée est libre et tout public.

Prochaines dates : 24 novembre, 15 décembre, 26 janvier, 23 février, 30 mars, 27 avril et 25 mai.

Les mercredis à l'association Chers Voisins - Quartier Pré Journans - 344 rue des Aulnes - Tougin

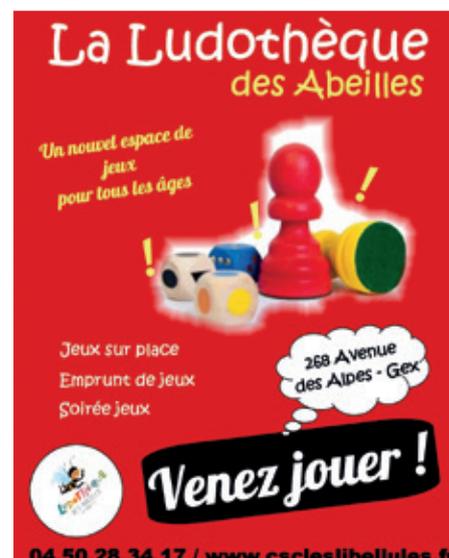
1 mercredi par mois de 14h30 à 16h30.

Activité parents-enfants les 8 novembre, 6 décembre, 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril et 2 mai.

### DEVENEZ ACTEUR DE LA LUDOTHÈQUE

Vous aimez jouer et partager cette activité ? construire des jeux ? Vous souhaitez aider à l'aménagement de la ludothèque ou à l'accueil du public ? animer des temps de jeu ? À vous de jouer !

Il est possible de participer à l'organisation de la ludothèque en rejoignant l'équipe. Parlez-en à l'équipe !



### Les règles du jeu !

- Remplir une fiche d'inscription
- S'acquitter de l'adhésion au CSC :  
5 € enfant / 10 € adulte / 15 € famille  
40 € partenaire
- Cotisation pour accès à la ludothèque selon le quotient familial :  
Annuelle de 20 € à 50 €  
À la séance de 2 € à 5 €

Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte.



### Infos pratiques

CSC les Libellules  
228 Avenue des Alpes - Gex  
04 50 28 34 17  
secretariat@cscleslibellules.fr

## Gex Avenir

Le mandat que vous nous avez confié arrive à la moitié du chemin et nous poursuivons à la lettre nos engagements pris en 2014.

18 bâtiments sont, ou vont, être mis aux normes d'accessibilité avant fin 2018. Des kilomètres de voiries et trottoirs ont été refaits ou sécurisés, des arbres plantés et les équipements pour les jeunes multipliés. 10 kms sur 18 pour les déplacements doux sont traités et 4 kms seront réalisés en 2008 sur l'emplacement des voies ferroviaires. Les animations et le soutien à nos Aînés ont été renforcés : amélioration du foyer des Saints-Anges et mise en route du service GEX MOUV'.

Des surfaces ont été acquises pour les activités médicales et paramédicales. Des modulaires neufs ont été installés pour le CSC Les Libellules, les locaux des Restos du Cœur ont été améliorés. Un accueil de jour est en cours de création pour les sans domicile fixe.

500 m<sup>2</sup> dédiés à l'artisanat en zone de l'Aiglette ont été créés ; les installations de nouvelles activités au centre-ville sont soutenues.

Plus de 20 000 m<sup>2</sup> de terrains stratégiques sont acquis pour les équipements publics du futur et la préservation de zones sensibles. Les projets de 150 places de parking-relais en centre-ville (BHNS) et du développement de

la ligne 814 de Gex/Divonne/Coppet sont soutenus.

La salle des fêtes est dotée d'équipements neufs et la programmation culturelle de la ville est dense et éclectique.

Tous ces travaux et projets sont menés sans augmentation des taux d'imposition depuis 2008 avec un désendettement continu depuis 2011 et une baisse de 25 % de la dette par habitant depuis le début du mandat.

Notre équipe est déterminée et soudée pour poursuivre sans relâche sa mission à votre service et dans un climat de travail constructif avec la plupart des conseillers des minorités.

Amicalement.



Pour Gex Avenir, Patrice DUNAND

## Solidaires pour l'Avenir de Gex

Une usine d'embouteillage d'eau minérale a-t-elle sa place dans un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ?

Une surprise nous attendait dans la version du futur PADD de la CCPG soumise aux débats du conseil municipal : le projet d'embouteillage d'eau minérale de Divonne figure dans le chapitre « valoriser les richesses du territoire » !

Nous n'avons rien contre la liberté d'entreprise, si elle est génératrice d'emplois, ce n'est pas le cas de ce type d'usine entièrement automatisée.

La fabrication de bouteilles en plastique n'a rien d'un aménagement durable, avec son

empreinte carbonique, son empreinte H<sub>2</sub>O et son devenir !

- Imaginez une bouteille d'1 litre remplie au 1/10<sup>e</sup> par du pétrole, c'est la quantité nécessaire à sa production qui comprend le transport des matières premières, la fabrication des résines plastiques, le moulage, le remplissage, l'entreposage... et l'acheminement vers les grandes surfaces.

- Il faut aussi 2 litres d'eau pour fabriquer cette bouteille vide.

- En France, seulement 49 % des bouteilles en plastique sont recyclées, 20 % en Europe. 22 000 tonnes de plastique finissent dans les océans tous les jours pour se

rassembler en continents flottants. Il faut entre 100 et

1000 ans pour décomposer le plastique. A-t-on besoin d'exporter l'eau du Pays de Gex, de multiplier la circulation des camions sur des voies de communication très saturées ?

Le PADD du Pays de Gex n'a pas la vocation de faire la promotion de l'aberrante industrie de l'eau en bouteille, source d'immenses profits. Si nous n'agissons pas, il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans. Buvons l'eau du robinet, c'est un petit pas pour nous, mais un grand pas pour l'humanité.

Pour plus de détails, taper « empreinte carbonique d'une bouteille en plastique ».



Michel AMIOTTE - Sébastien CHARPENTIER - Guy JUILLARD - Sylvie FORSTMANN - Patrick MONNOIRE

## Humanisme et Participation

### Scolaire : où va-t-on ?

Sur ces 5 dernières années la population de Gex a augmenté de 2.5 % par an et la population scolaire primaire de 3.6 %. À ce rythme, à la fin du mandat, 130 enfants devront être accueillis, soit 4 classes supplémentaires. Si aujourd'hui l'effectif moyen se situe à 26.5 enfants par classe et qu'on peut « tasser un peu », l'extension du groupe de Parozet sera insuffisante pour faire face à l'avenir sauf à empiéter sur des salles dont la destination d'origine était différente. Le budget de 2018 se dessine sans marque officielle d'anticipation. Nous ne pouvons qu'espérer les fruits d'une réflexion nécessaire au niveau communal, voire intercommunal.

Rythmes scolaires : retour à la case départ ? La réflexion sur le maintien des activités péri-éducatives est engagée. De nombreux Gexoïses travaillent à l'extérieur et le besoin de garde est prégnant. On peut donc légitimement s'interroger sur le bénéfice qu'apporte cette activité quotidienne supplémentaire à des enfants déjà soumis à une longue journée de vie en collectivité. Autant miser sur un accueil périscolaire de qualité et redonner aux associations du temps et des moyens pour mettre en valeur leurs compétences et leur diversité.

Une cantine de Gex à l'honneur ! Oui mais c'est Jeanne d'Arc qui remporte le premier

prix du Challenge Anti-Gaspi du département de l'Ain. À la différence des établissements communaux, l'institution a fait le choix de la qualité en maîtrisant la chaîne de production des repas. L'équation gagnante ? Emballages industriels évités et produits frais de provenance locale cuisinés sur place pour une qualité gustative retrouvée. Nos félicitations pour cette action qui va dans le sens du développement durable.

Contact :  
humanismetparticipation@gmail.com



Pour Humanisme et Participation - Muriel CHARRE - ANDRÉ DUBOUT

# SAISON CULTURELLE



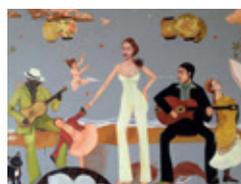
**Mercredi 6 décembre 2017 à 16 h, à la salle des fêtes**

« **Les chansons d'abord** »  
Un One Môme Show musical sur le pouvoir de l'imagination et le droit à la fantaisie avec Philippe FOUREL, Rex son musicien et Hector, le fils du Père Noël.



**Vendredi 12 janvier 2018 à 20 h 30, à la salle des fêtes**

« **Charmanka** »  
Un voyage au cœur de la Russie avec Mariya BONDARENKO FILLION, chant, Sébastien FILLION, musicien éclectique et Dorin GALL, violoniste virtuose.



**Vendredi 2 février 2018 à 20 h 30, à la salle des fêtes**

« **Doce de Coco** »  
Le répertoire latin « Paris-Rio-Buenos Aires-La Havana » des années 20 à 70 revisité telle une douceur brésilienne.

Tarif plein : 9 € ; 2 à 18 ans : 5 € ; « passeport culture jeune » : 4 €. Vente des billets en mairie de Gex, à l'Office de Tourisme Pays de Gex La Faucille et le soir du spectacle en fonction des places disponibles. Renseignements : mairie de Gex 04 50 42 63 00 Inscriptions à l'avance recommandées.

## VOTRE AGENDA

Retrouvez l'essentiel de l'actualité sportive, culturelle et associative du mois sur [www.ville-gex.fr](http://www.ville-gex.fr)

### Institutionnel

**Lundi 11 décembre à 18 h 30**  
Réunion du Conseil municipal en salle du conseil

**Samedi 6 janvier à 19 h**  
Cérémonie des vœux de Monsieur le Maire à la population à l'espace Perdtemps

**Lundi 22 janvier à 18 h 30**  
Réunion du Conseil municipal en salle du conseil

### Médical

**Lundi 8 janvier de 14 h 30 à 16 h 30**  
Collecte par le médibus des aiguilles, seringues et stylos pour diabétiques, avenue de la Poste

**Lundi 15 janvier de 14 h 30 à 19 h**  
Attention à ces nouveaux horaires de l'EFS d'Annemasse.



Don du sang à l'hôpital local du Pays de Gex, 160, rue Marc Parissod à Tougin ainsi que dans le camion

**Vendredi 15 décembre à 20 h 30**  
Concert de Noël avec la Chorale « Le Pays de Gex » et le groupe vocal « La Campanella »  
Direction : Hélène Kern  
À l'église Saint Pierre de Gex

**Samedi 16 décembre**  
Repas dansant de l'école de Rugby  
Informations : [ecolederugby@uspsrugby.com](mailto:ecolederugby@uspsrugby.com)

**Dimanche 24 décembre**  
Veillée de Noël de 18 h à 19 h organisée par la Paroisse à l'espace Perdtemps puis Messe de Noël à l'Église St Pierre

**Dimanche 7 janvier à 12 h**  
Repas des Aînés à l'espace Perdtemps

**Vendredi 12 janvier à 20 h 30**  
Dans le cadre de la saison culturelle : Concert « CHARMANKA » À la salle des fêtes

### École de Musique



[www.ecoledemusiquegex.org](http://www.ecoledemusiquegex.org)

**Samedi 2 décembre à 17 h**  
Audition - Classe de violon

**Samedi 9 décembre à 14 h**  
Audition Inter-classes

**Jedi 14 décembre à 18 h**  
Audition de Noël  
Salle des fêtes de Gex

**Samedi 16 décembre à 17 h**  
Audition - Classe de Piano

Les personnes souhaitant être régulièrement informées sur la vie culturelle peuvent s'inscrire via le site de la ville [www.ville-gex.fr](http://www.ville-gex.fr) sur la page « sortir, se divertir ». Elles recevront la lettre d'informations culturelles.

### Municipalité, associations

**Dimanche 3 décembre**  
Bourse aux jouets du Sou des Écoles

**Mercredi 6 décembre à 16 h**  
Dans le cadre de la saison culturelle : « Les chansons d'abord » Concert de Noël À la salle des fêtes

À partir du mercredi 6 décembre et jusqu'au 20 décembre « Gex fête Noël ! », voir la page 7

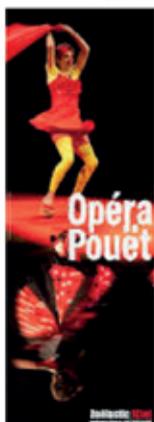
**Vendredi 8 décembre à 18 h**  
Fête de Noël organisée par l'association Les Enfants de Perdtemps À l'espace Perdtemps

#### Centre socioculturel Les Libellules - Gex

### Les P'tits Dèj spectacle Parents - Enfants

NOUVEAU

Un moment convivial à partager ensemble



#### Opéra Pouet Cie Zoealistic

Duo clownesque et musical de 3 à 105 ans !  
Pétunia rêve d'embrasser la carrière de Carmen.  
Zoé rêve d'embrasser le monde entier.

Tout y est : un décor, des costumes, une garde montante et une descendante, une corrida, un taureau, un concombre masqué, Don José...  
Un opéra tout en finesse et décoiffée

Durée 50 mn

Dégustation de gaufres et chocolat chaud (compris dans le tarif)



**Samedi 9 décembre 17 - 10h15**

Gex - Salle des fêtes -77 rue de l'horloge

Adultes 7€ / 5€\* et - de 18 ans 5€/3€\* (\*adhérent CSC)  
5€ (bénéficiaires des minima sociaux)

Nombre de place limité - réservation vivement conseillée

Information et réservation au CSC « Les Libellules »

228 Avenue des Alpes - GEX 04.50.28.34.17

[secteur.familles@cscleslibellules.fr](mailto:secteur.familles@cscleslibellules.fr)

## COMMUNIQUÉ DE LA POSTE



Chaque année, nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles. Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

- les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique ;
- l'accès à votre boîte aux lettres devra obligatoirement être déneigé et salé.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

*Christophe SEMET*  
Directeur d'Établissement de Bellegarde

## ÉTAT CIVIL

### Bienvenue à

|                  |            |                       |            |
|------------------|------------|-----------------------|------------|
| Rosie SCHOLL     | 22.08.2017 | Zuliena FE CORBEL     | 28.09.2017 |
| Rose LIAIGRE     | 29.08.2017 | Guilherme REIS VADALA | 28.09.2017 |
| Giulio LANZA     | 30.08.2017 | Kenza BEN AISSA       | 30.09.2017 |
| Valentin GEORGES | 01.09.2017 | Etan LOUP             | 05.10.2017 |
| Milo RICHER      | 07.09.2017 | Lyana POTY            | 05.10.2017 |
| Nina MONNIN      | 14.09.2017 | Eva VANHERSECKE       | 08.10.2017 |
| Louis DUQUENNE   | 16.09.2017 | Michelle CHARRIERE    | 11.10.2017 |
| Mathieu AGUAYO   | 20.09.2017 | Kalis BROC ROCHAIX    | 12.10.2017 |
| Mathéo BORIE     | 23.09.2017 | Raphaël BILLON-GRAND  | 26.10.2017 |
| Timael BAGNOST   | 27.09.2017 |                       |            |

### Tous nos vœux à

|  |            |
|--|------------|
| Sophie DESCAMPS et Ali ABOUBACAR EKIZI | 14.08.2017 |
| Jérôme PÉRON et Grégory PART           | 15.09.2017 |
| Maryline CANNAVO et David GEISER       | 30.09.2017 |
| Mama GASSAMA et Cheick COULIBALY       | 30.09.2017 |
| Laura TEIXEIRA et Frédéric GUICHARDON  | 30.09.2017 |
| Valérie SEVESTRE et Éric MANCK         | 04.11.2017 |

### Condoléances aux familles de

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Denise BUESSARD                      | 06.08.2017 |
| Albert BERNASCONI                    | 30.08.2017 |
| Micheline DUBOSSON, veuve JEAN-PROST | 30.08.2017 |
| Maurice CURTENAZ                     | 01.09.2017 |
| Odyle REGARD, née VOISIN             | 15.09.2017 |
| Albert POCHET                        | 28.09.2017 |
| Pierre JOHANNIN                      | 29.09.2017 |
| Eveline CROCHAT, veuve MELLY         | 30.09.2017 |
| Ginette MERLE, née KELLER            | 20.10.2017 |
| Suzanne BARBEZAT, épouse CRETIN      | 23.10.2017 |
| Michel GAVAGGIO                      | 29.10.2017 |

### Permanences des élus

**Patrice DUNAND, Maire**  
Personnel, Sécurité et Administration  
Sur rendez-vous

**Dominique COURT, 1<sup>re</sup> Adjointe**  
Affaires culturelles et Jeunesse  
Sur rendez-vous :  
Mercredi : 16 h à 18 h  
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30

**Christian PELLÉ, 2<sup>e</sup> Adjoint**  
Travaux, Voirie, Espaces verts et Environnement  
Permanence :  
Lundi : 9 h à 10 h 30  
Jeudi : 9 h à 10 h 30  
Sur rendez-vous :

Lundi : 10 h 30 à 12 h  
Jeudi : 10 h 30 à 12 h

**Sandrine VANEL-NORMANDIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**  
Urbanisme et Transport  
Sur rendez-vous :  
Mardi : 14 h à 16 h 30  
Mercredi : 9 h à 12 h

**Daniel ROBBEZ, 4<sup>e</sup> Adjoint**  
Associations et Sports  
Sur rendez-vous :  
Jeudi : 17 h 30 à 19 h 30

**Hélène MOREL-CASTERAN, 5<sup>e</sup> Adjointe**  
Affaires scolaires  
Sur rendez-vous :  
Mardi : 14 h 30 à 16 h 30  
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30

**Benoît CRUYPENNINGK, 6<sup>e</sup> Adjoint**  
Tourisme et Développement économique  
Permanence :  
Lundi : 17 h à 18 h  
Sur rendez-vous

**Monique MOISAN, 7<sup>e</sup> Adjointe**  
Affaires sociales  
Sur rendez-vous :  
Lundi : 9 h à 11 h 30  
Jeudi : 9 h à 11 h 30

**Jérémy VENARRE, 8<sup>e</sup> Adjoint**  
Communication et Valorisation du patrimoine  
Sur rendez-vous :  
Mardi : 18 h 30 à 20 h

**Véronique GILLET, 9<sup>e</sup> Adjointe**  
Logement  
Sur rendez-vous :  
Lundi : 15 h à 17 h  
Vendredi : 9 h 30 à 11 h 30

### Horaires d'ouverture

**Mairie**  
77 rue de l'Horloge - BP 407  
01174 GEX CEDEX  
Tél. 04 50 42 63 00  
Fax : 04 50 41 68 77  
mairie@ville-gex.fr - www.ville-gex.fr  
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h - 14 h à 18 h  
Vendredi : 8 h à 12 h - 14 h à 17 h

**Bibliothèque municipale**  
Lundi, jeudi, vendredi : 15 h à 19 h  
Mardi : fermée  
Mercredi : 10 h à 12 h - 15 h à 19 h  
Samedi : 10 h à 12 h  
Tél. 04 50 41 86 92

**Vacances scolaires : mêmes horaires**  
**Fermeture les jours fériés**

**Piscine municipale**  
En période scolaire :  
Lundi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45  
Mardi : 12 h à 13 h 20 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45 - pas de ligne nageurs  
Mercredi : 14 h 15 et 17 h à 18 h 45  
Jeudi : 12 h à 13 h 20 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45  
Vendredi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45  
Samedi : 9 h à 11 h 45 - 14 h à 17 h 45  
Dimanche : 9 h à 12 h 15

**Vacances de Noël : fermeture**  
**du 23/12/2017 au 07/01/2018**  
Infos : Tél. 04 50 41 66 21  
piscine@ville-gex.fr - www.ville-gex.fr

**Police municipale**  
Lundi au vendredi : 8 h à 9 h - 17 h à 18 h  
samedi (sur rendez-vous) : 10 h à 11 h  
Tél. 04 50 42 63 09

**Sous-Préfecture**  
26 rue Charles Harent - BP 409  
01170 GEX - sp-gex@ain.gouv.fr  
**Accueil** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 11 h 45  
Tél. 04 50 41 51 51  
**Service Étrangers** :  
lundi et mardi : 14 h à 16 h 15 ;  
mercredi et jeudi : 9 h à 11 h 45  
Tél. 04 50 41 87 46

**Office de Tourisme Gex - La Faucille**  
Du lundi au vendredi :  
9 h 30 à 12 h 30 - 14 h 30 à 18 h  
Samedi : 8 h 45 à 13 h  
Jours fériés : 8 h 45 à 13 h, sauf les 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.  
Tél. 04 50 41 53 85  
www.paysdegex-lafaucille.com

**Horaires d'ouverture de La Poste**  
Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h - samedi : 9 h - 12 h

### Éducation

**Inspection de l'Éducation Nationale**  
Circonscription du Pays de Gex  
26 rue Charles Harent - 01170 GEX  
Tél. 04 50 46 76 60  
Fax : 04 50 99 71 33

### Services administratifs

**Caisse d'Allocations Familiales**  
Cité administrative Simone Veil  
62 rue de Genève - ST-GENIS-POUILLY  
Tous les mercredis, sur rendez-vous :  
10 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30

**Conseils juridiques gratuits (CIDF - CDAD - ADIL - avocat - conciliateur de justice)**  
Sur rendez-vous en contactant le Point d'accès au droit  
Tél. 04 50 41 35 86

### Mutualité Sociale Agricole

Salle Arcades : 9 h à 12 h  
3<sup>e</sup> jeudi, sur rendez-vous  
Tél. 04 74 45 99 00

**Point Accueil Solidarité de Gex**  
228 avenue des Alpes  
**Accueil du public** : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h ;  
mardi : 9 h à 12 h

**Accueil téléphonique** :  
lundi, mercredi et jeudi :  
8 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30 ;  
vendredi : 8 h à 12 h 30 et  
13 h 30 à 17 h ;  
mardi : 8 h à 12 h 30  
Tél. 04 50 41 54 62

### RSI (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)

Salle Arcades, sur rendez-vous  
Tél. 3648  
4<sup>e</sup> mardi du mois : 10 h à 12 h

### Service emploi CCPG

135 rue de Genève  
Entretiens sur rendez-vous  
Tél. 04 50 42 65 00  
emploi@ccpg.fr  
Offres d'emploi sur :  
www.ccpq.fr/emploi

### Numéros utiles

**Ramassage des encombrants**  
ALLO ENCOMBRANTS :  
04 50 20 65 86  
Collecte à domicile sur rendez-vous

### Déchetteries du Pays de Gex

VERNONNEX (CD 15) :  
04 50 42 74 74  
ST-GENIS (chemin du Moulin des Ponts) : 04 50 42 09 41  
PERON (Lotissement du Pré Munny) :  
04 50 59 14 64

Ouverture au public (novembre à février)  
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h -  
13 h 30 à 17 h ; samedi : 8 h 30 à 17 h ;  
dimanche : 9 h à 12 h  
**Fermeture les jours fériés.**

### Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et tri sélectif en porte-à-porte

**Maintenus les jours fériés**  
www.cc-pays-de-gex.fr/competences/pole-technique-et-ingenierie/gestion-et-valorisation-des-dechets/  
**N° Vert : 0 800 800 215**  
pour le tri, le compostage, les demandes de composteurs, les demandes de bacs à ordures ménagères.  
Pour toute autre info : 04 50 99 12 01 oudechets@cc-pays-de-gex.fr

### Numéros d'urgence

**Pharmacies de garde** : 32 37  
**Médecins de garde** : 15  
**Gendarmerie** : 04 50 41 54 26 ou 17  
**Pompiers** : 18  
**Hôpitaux** :  
Centre Hospitalier Alpes Léman (Contamine-sur-Arve) : 04 50 82 20 00  
Hôpital privé Pays de Savoie (Annemasse) : 08 26 30 00 74  
St-Julien-en-Genève : 04 50 49 65 65  
Cantonal (Genève) : 00 41 22 372 33 11  
de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

### Maison Médicale de Garde du Pays de Gex

Lieu unique pour recevoir les consultations de garde de médecine générale. Toujours appeler au préalable le Centre 15. Consultations sur RDV. Centre Hospitalier du Pays de Gex 160 rue Marc Panissod à Gex. Accès par l'entrée des consultations médicales. Le samedi de 12 h à 24 h ; le dimanche et les jours fériés de 8 h à 24 h.

### Foire

**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017, place du Jura de 8 h à 18 h**

